

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 10 juillet 2023 à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Régis Lemay, conseiller district #6

ABSENT :

M. Dave Simard, conseiller district #5

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7690-2023

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum

2. Administration

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 19 juin 2023

2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 19 juin 2023

2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 19 juin 2023

3. Résolutions

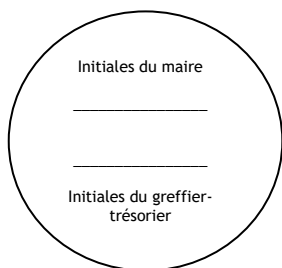
3.1 Avis de motion - Règlement 565-2023 décrétant un emprunt de 611 320 \$ afin de financer le solde de la subvention à recevoir du ministère du Tourisme accordée dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT)

3.2 Projet de règlement 565-2023 décrétant un emprunt de 611 320 \$ afin de financer le solde de la subvention à recevoir du ministère du Tourisme accordée dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT)

3.3 Problématique rue Potvin Sud - Mandat pour la réalisation des travaux correctifs - Financement et affectation

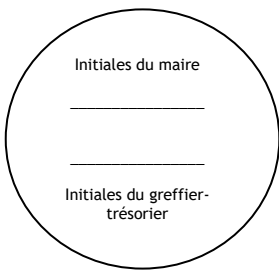
3.4 Projet de réfection des rangs Saint-Isidore et Saint-André - Paiement du décompte progressif #1

3.5 Mandat du contrôle de la qualité des matériaux rangs Saint-Isidore et



Saint-André

- 3.6 Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité - Volet 4 - Fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- 3.7 Participation à un projet déposé dans le cadre du fonds régions et ruralité - Volet 4 - Coopération intermunicipale - Gestion des ressources humaines
- 3.8 Honoraires professionnels supplémentaires SNC-Lavalin inc. : Eau potable
- 3.9 Politique d'intervention en matière de développement économique (PIMDE) - Appel de projets avril 2023
- 3.10 Adoption de la Politique de remboursement des repas du personnel municipal
- 3.11 Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) - Renouvellement de l'adhésion pour deux ans
- 3.12 Dépôt de la 63ième liste des nouveaux arrivants
- 4. Correspondance**
 - 4.1 Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est - Dépôt des états financiers 2022
 - 4.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est - Transmission du certificat de conformité pour le règlement 562-2023
 - 4.3 Commission de toponymie du Québec - Attestation d'avis favorable pour le Mont Nicolas-Tolentin-Hébert
 - 4.4 Commission de toponymie du Québec - Attestation d'avis favorable pour les chemins de la Broussaille, de la Clairière et du Hameau
 - 4.5 Maison des jeunes La Zone - Rapport annuel 2022-2023
 - 4.6 Reçu officiel de don Soli-Can Lac-Saint-Jean-Est - Camionnette Ford 2014
 - 4.7 Ministre des Transports et de la Mobilité durable - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 5. Loisirs et culture**
 - 5.1 Motion de félicitations - Comité de la Fête nationale
 - 5.2 Festival de musique - Terre festive
 - 5.3 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Autorisation à déposer une demande pour le projet de Rigolade 2.0
- 6. Urbanisme**
 - 6.1 Demande de permis PIIA - 634 rue Labarre
 - 6.2 Demande de permis PIIA - 709 rue Labarre
 - 6.3 Demande de permis PIIA - 434 rue Turgeon
 - 6.4 Demande de dérogation mineure - 407 rue Racine
 - 6.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Éoliennes Belle-Rivière
 - 6.6 Demande d'utilisation du territoire public au lot 12 chemin des Sables : Ressources naturelles et des Forêts



7. Dons - Subventions - Invitations

7.1 Demande d'aide financière - Journée Portes ouvertes Mangeons local du Saguenay-Lac-Saint-Jean

7.2 Demande d'aide financière - 50^{ième} anniversaire des Chevaliers de Colomb

8. Rapport des comités

9. Affaires nouvelles

9.1 Adjudication du contrat pour les travaux de reconversion électrique de la remontée mécanique T-1 RBQ #296

9.2 Hydro-Québec - Confirmation de l'appui financier

9.3 Mandat de surveillance des travaux de motorisation de la remontée mécanique T-1

10. Liste des comptes

10.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville

10.2 Liste des comptes du Mont Lac-Vert

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

7691-2023

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 19 juin 2023.

2.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

7692-2023

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 19 juin 2023, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

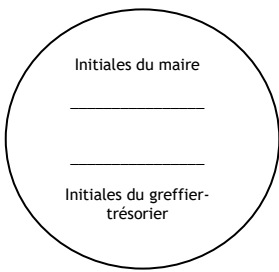
2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

Aucun commentaire soulevé.

3. RÉOLUTIONS

3.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 565-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 611 320 \$ AFIN DE FINANCER LE SOLDE DE LA SUBVENTION À RECEVOIR DU MINISTÈRE DU TOURISME ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT)

Avis de motion est par la présente donné par M. Tony Côté, conseiller, que sera déposé, à une séance ultérieure, le règlement 565-2023 décrétant un emprunt de 611 320 \$ afin de financer le solde de la subvention à recevoir du ministère du Tourisme accordée dans le cadre du Programme d'aide à la



relance de l'industrie touristique (PARIT).

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

3.2 PROJET DE RÈGLEMENT 565-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 611 320 \$ AFIN DE FINANCER LE SOLDE DE LA SUBVENTION À RECEVOIR DU MINISTÈRE DU TOURISME ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT)

7693-2023

Attendu que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ou au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

Attendu la confirmation de la subvention de 1 528 300 \$ du ministère du Tourisme et datée du 20 avril 2023 afin de permettre la réalisation des éléments suivants :

- Augmentation du nombre de pistes éclairées
- Changement de la remontée de la pente école
- Réfection de la remontée mécanique T1
- Amélioration du système d'enneigement

Attendu le premier versement de 60 %, d'un montant de 916 980 \$ et versé le 20 juin 2023;

Attendu que le solde du montant prévu est versé après la réception par le Ministère d'un rapport audité d'une firme comptable externe;

Attendu qu'il est nécessaire d'emprunter la somme non versée à ce jour et représentant un montant de 611 320 \$;

Attendu que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 10 juillet 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le présent règlement portant le numéro 565-2023, lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

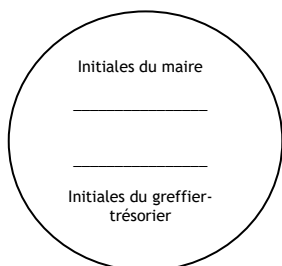
Afin de financer les sommes à recevoir prévues à la subvention du ministère du Tourisme dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT), le Conseil est autorisé à emprunter la somme de 611 320 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité d'Hébertville est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans.

ARTICLE 3

La municipalité d'Hébertville pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère du Tourisme, conformément à la convention intervenue entre le ministre du Tourisme et la municipalité d'Hébertville, le 15 mai 2023 et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante (Annexe A).

ARTICLE 4

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au



remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

7694-2023

3.3 PROBLÉMATIQUE RUE POTVIN SUD - MANDAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX CORRECTIFS - FINANCEMENT ET AFFECTATION

Considérant les problématiques de gestion des eaux pluviales dans la rue Potvin Sud;

Considérant que les travaux envisagés pour corriger la situation sont d'une envergure estimée de 100 000 \$;

Considérant l'entente convenue dans le courriel du 6 juillet 2023 entre les propriétaires du lot 4 684 512 pour l'implantation d'une servitude permettant de réaliser lesdits travaux correctifs;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le maire et la direction générale à signer l'acte notarié pour la servitude selon les paramètres convenus dans le courriel du 6 juillet 2023.

De défrayer tous les coûts estimés requis pour résoudre la problématique, et ce, pour un montant estimé de 100 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté de la Municipalité.

7695-2023

3.4 PROJET DE RÉFECTION DES RANGS SAINT-ISIDORE ET SAINT-ANDRÉ - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #1

Considérant la facture de l'entreprise Construction Rock Dufour portant le numéro M 600-FA004089;

Considérant le contrat de réfection des rangs Saint-Isidore et Saint-André et adjugé le 5 juin 2023 par la résolution 7646-2023;

Considérant la recommandation émise par M. Simon-Pier Turcotte, ingénieur chez Magéco LMG et responsable de la surveillance de chantier;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux effectués et d'autoriser le paiement du décompte progressif #1 au montant de 261 160,24 \$ taxes incluses à Construction Rock Dufour incluant une retenue contractuelle de 10 %.

Le paiement du décompte #1 sera défrayé à même l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement et par le fonds du règlement d'emprunt 557-2022.

7696-2023

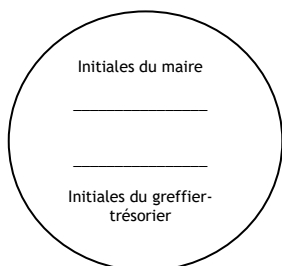
3.5 MANDAT DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX RANGS SAINT-ISIDORE ET SAINT-ANDRÉ

Considérant que les travaux en cours dans les rangs Saint-Isidore et Saint-André nécessitent des suivis rigoureux quant à la qualité des matériaux de pavage, de remblai et de compaction;

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé des offres soit la firme Englobe et le Groupe Conseil SCT;

Considérant la recommandation du Service d'ingénierie Magéco de procéder à l'embauche de la firme de laboratoire Groupe Conseil SCT pour la réalisation de ce contrôle de qualité;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane



Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'embaucher la firme de laboratoire Groupe Conseil SCT pour assurer le contrôle de qualité de remblai, de pavage et de compaction pour le contrat des rangs Saint-Isidore et Saint-André réalisé par l'entreprise Construction Rock Dufour.

D'approuver le budget tel que défini dans la présente résolution et d'affecter cette dépense au règlement d'emprunt 557-2022.

- | | |
|--|-------------------|
| 1. Essais de compaction sur la nouvelle structure de chaussée (MG-112 et MG-20), 4 heures / visite (prévoir 6 visites) | 735 \$ / visite |
| 2. Essais de compaction et surveillance des travaux de pavage pour une journée de 8 heures (prévoir 5 visites) | 1155 \$ / visite |
| 3. Visite d'acceptation de fond d'excavations des ponceaux 4 heures / visite (prévoir 8 visites) | 705 \$ / visite |
| 4. Coût en temps supplémentaires | 114,75 \$ / heure |

3.6 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 4 - FOURNITURE DE SERVICES EN SOUTIEN DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PAR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

7697-2023

Attendu que la municipalité d'Hébertville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les villes de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Desbiens et les municipalités de Saint-Gédéon, Hébertville-Station, Saint-Bruno, Saint-Nazaire, Labrecque, Lamarche, l'Ascension-de-notre-Seigneur, Sainte-Monique-de-Honfleur, Saint-Henri-de-Taillon, Saint-Ludger-de-Milot et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean désirent présenter un projet de fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil de la municipalité d'Hébertville s'engage à participer au projet de fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et à assumer une partie des coûts.

Que le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

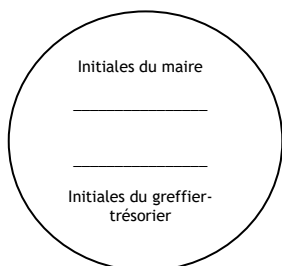
Que le Conseil nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est comme organisme responsable du projet.

3.7 PARTICIPATION À UN PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 4 - COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

7698-2023

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite offrir à toutes ses municipalités, à l'exception de la ville d'Alma, un service d'expertise en gestion des ressources humaines;

Considérant que la municipalité d'Hébertville désire présenter un projet de



coopération intermunicipale en gestion des ressources humaines;

Considérant que la municipalité d'Hébertville souhaite bénéficier de l'expertise en gestion des ressources humaines en accompagnement dans l'ensemble des besoins reliés à la gestion des ressources humaines;

Considérant que la mise en place d'une telle entente est admissible au volet 4 du Fonds régions ruralité pour le volet de coopération intermunicipale;

Considérant que la municipalité d'Hébertville a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De s'engager à participer au projet de gestion des ressources humaines dont il est question dans le préambule de la présente résolution et à assumer une partie des coûts.

D'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

De nommer la MRC de Lac-Saint-Jean-Est organisme responsable du projet.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

3.8 HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES SNC-LAVALIN INC. : EAU POTABLE

7699-2023

Considérant le mandat de 29 575,92 \$ plus taxes octroyé en mai 2022 à la firme SNC-Lavalin inc. par la résolution 7214-2022 pour la recherche en eau potable;

Considérant que des travaux complémentaires ont été réalisés tels que :

- Calcul de débit de conception;
- Estimation de coût de désinfection par UV;
- Visites de terrain additionnelles;
- Reprise d'échantillon et d'analyse en laboratoire.

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le versement d'honoraires supplémentaires de 8 576,76 \$ à la firme SNC-Lavalin inc. tels que décrits dans le devis de facturation.

De défrayer ces coûts à même la TECQ 2019-2023.

3.9 POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (PIMDE) - APPEL DE PROJETS AVRIL 2023

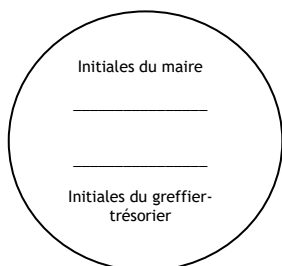
7700-2023

Considérant la résolution 7266-2022 visant à accepter la Politique d'intervention en matière de développement économique (PIMDE);

Considérant que les objectifs de la Politique d'intervention en matière de développement économique (PIMDE) sont :

- Soutenir les projets d'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire;
- Appuyer l'expansion ou la rétention d'entreprises existantes en soutenant les projets d'agrandissement ou de rénovation d'immeubles commerciaux ou industriels, d'améliorations ou de modernisation des équipements des entreprises;
- Stimuler les investissements locaux et favoriser la diversification de la gamme de services et de produits offerts sur le territoire;
- Contribuer à la création et la consolidation d'emplois;
- Renforcer l'image de la Municipalité au sein de la communauté d'entrepreneurs.

Considérant que pour l'appel de projets se terminant le 3 avril dernier, six (6)



demandes ont été déposées et quatre (4) demandes ont obtenu le seuil minimal de passage pour être admissibles, soit :

- La Ferme Tournevent pour l'implantation d'un économusée;
- L'Auberge du Presbytère pour la réfection du bâtiment, l'installation de climatisation et l'aménagement d'un espace extérieur pour l'accueil d'évènements d'envergure;
- L'Ébénisterie JF Morin pour l'acquisition d'une plaqueuse de chants monolatérale qui permettra d'augmenter l'efficacité, la qualité et la capacité de production;
- Les Jardins chez Bettez pour l'achat d'un entrepôt pour mettre l'ail en dormance et permettre sa vente sur une année complète.

Considérant les recommandations de la Corporation de développement d'Hébertville;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations de la Corporation de développement et d'octroyer une contribution financière, selon les paramètres de la Politique d'intervention en matière de développement économique (PIMDE) à la Ferme Tournevent, L'Auberge du Presbytère, L'Ébénisterie JF Morin et Les Jardins chez Bettez pour un montant respectif de 7 500 \$ chacun.

De défrayer les sommes selon les paramètres convenus dans la résolution 7266-2022 à même le fonds général.

3.10 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES REPAS DU PERSONNEL MUNICIPAL

7701-2023

Considérant la résolution 6862-2021 entérinant la convention collective des employés municipaux 2020-2025;

Considérant l'obligation de saine gestion des fonds municipaux, il est opportun d'encadrer le remboursement des frais de repas des employés municipaux;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la Politique de remboursement des repas du personnel municipal et d'autoriser la direction à assurer son application.

3.11 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CREDD) - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR DEUX ANS

7702-2023

Considérant que la municipalité d'Hébertville est partie prenante du développement durable sur son territoire;

Considérant que des représentants de la Municipalité participent activement aux rencontres du CREDD;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renouveler la carte de membre pour les deux prochaines années soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 au montant de 175 \$.

3.12 DÉPÔT DE LA 63IÈME LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

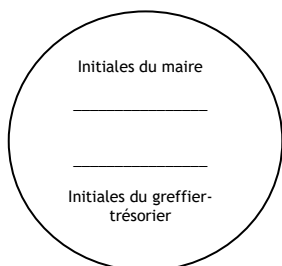
7703-2023

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Madelaine Goulet et Sébastien Bergeron du 615, rue Martin

D'accepter la 63^{ième} liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

4. CORRESPONDANCE



4.1 TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN-EST - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

L'organisme dépose les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2022.

4.2 MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - TRANSMISSION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ POUR LE RÈGLEMENT 562-2023

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est délivre le certificat de conformité pour le règlement 562-2023 modifiant le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur. Ce certificat a pour effet de mettre en vigueur lesdits règlements.

4.3 COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC - ATTESTATION D'AVIS FAVORABLE POUR LE MONT NICOLAS-TOLENTIN-HÉBERT

Lors de sa réunion tenue le 6 juin 2023, la Commission de toponymie s'est déclarée favorable à ce que le nom Mont Nicolas-Tolentin-Hébert soit utilisé pour désigner un mont situé sur le territoire de la municipalité d'Hébertville. Le nom Mont Nicolas-Tolentin-Hébert pourra être officialisé l'an prochain alors que l'on soulignera les 175 ans de l'arrivée du curé Nicolas-Tolentin Hébert et des premiers colons à Hébertville.

4.4 COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC - ATTESTATION D'AVIS FAVORABLE POUR LES CHEMINS DE LA BROUSSAILLE, DE LA CLAIRIÈRE ET DU HAMEAU

Lors de sa réunion tenue le 6 juin 2023, la Commission de toponymie a officialisé plusieurs noms pour désigner des lieux situés sur le territoire de la municipalité d'Hébertville : chemin de la Broussaille, chemin de la Clairière et chemin du Hameau.

4.5 MAISON DES JEUNES LA ZONE - RAPPORT ANNUEL 2022-2023

La maison des jeunes La Zone d'Hébertville dépose son rapport annuel 2022-2023.

4.6 REÇU OFFICIEL DE DON SOLI-CAN LAC-SAINT-JEAN-EST - CAMIONNETTE FORD 2014

Réception du reçu officiel de don fait par la Municipalité à Soli-Can Lac-Saint-Jean-Est suite à la résolution 7549-2023 autorisant la disposition de la camionnette Ford 2014 au programme « Auto pour la vie ».

4.7 MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

La ministre des Transports et de la Mobilité durable accorde à la Municipalité une aide financière maximale de 182 347 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 MOTION DE FÉLICITATIONS - COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE

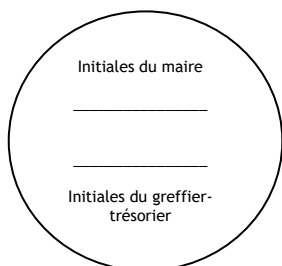
7704-2023

Considérant les festivités de la Fête nationale (tournoi de poches, activités familiales, concours et spectacles) du 23 juin dernier;

Considérant que la population est satisfaite du déroulement de la journée;

Considérant que l'organisation de l'évènement est réalisée par un comité bénévole;

Considérant que lors de la rencontre de la Commission des loisirs du 28 juin 2023, le Comité a recommandé une motion de félicitations aux membres organisateurs, soit : Anne-Sophie Racine, Marie-Michèle Racine, Laurie



Gauthier, Marc-Éric Larouche, Samuel Fortin et Alex Potvin;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'effectuer une motion de félicitations aux membres du Comité de la Fête nationale 2023.

7705-2023

5.2 FESTIVAL DE MUSIQUE - TERRE FESTIVE

Considérant qu'un nouveau groupe de bénévoles désire organiser un nouveau festival à Hébertville et que ce dernier prendra la forme juridique d'un organisme sans but lucratif et sera organisé par un comité de huit (8) membres fondateurs bénévoles et citoyens d'Hébertville;

Considérant que le Comité assume l'entière organisation et supervision de l'évènement;

Considérant que l'évènement aura lieu le 18 et le 19 août 2023 avec des spectacles de musique d'une grande variété, des jeux pour enfants, une compétition de style « olympiade » ainsi qu'un souper familial extérieur et mettant l'accent sur des artistes locaux émergents de styles variés;

Considérant que ce type d'évènement est apprécié de la population et qu'il est bénéfique pour l'économie du milieu;

Considérant que le Comité organisateur du festival demande entre autres l'emprunt de matériel, l'utilisation de divers plateaux et infrastructures municipales, du soutien administratif et des travaux publics ainsi qu'une aide financière de 5 000 \$;

Considérant que lors de la rencontre de la Commission des loisirs du 28 juin 2023, le Comité a recommandé une aide financière de 4 000 \$ au Comité du festival Terre Festive ainsi que, dans la mesure du possible, le prêt de matériel, l'utilisation de divers plateaux et infrastructures municipales, du soutien administratif et des travaux publics;

Considérant que le Comité fournira un (1) mois avant l'évènement, la date officielle de l'activité, une prévision budgétaire et un programme détaillé de l'activité et une liste du matériel nécessaire;

Considérant que les revenus amassés devront être déposés dans le compte et pourront servir aux prochaines éditions ou dans le cas de l'arrêt de cet évènement, ils pourront être octroyés à d'autres festivals;

Considérant que le Comité fournira un résumé de l'évènement incluant les dépenses et les revenus au maximum un (1) mois après le festival;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations de la Commission des loisirs et accorder une participation financière de 4 000 \$, ainsi que, dans la mesure du possible, le prêt de matériel, l'utilisation de divers plateaux et infrastructures municipales, du soutien administratif et des travaux publics.

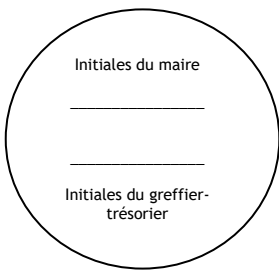
D'autoriser la tenue d'un festival de musique le samedi et le dimanche 18 et 19 août 2023 selon les conditions mentionnées précédemment.

5.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR - AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE POUR LE PROJET DE RIGOLADE 2.0

7706-2023

Considérant que la municipalité d'Hébertville autorise la présentation du projet Rigolade 2.0 au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Considérant que soit confirmé l'engagement de la municipalité d'Hébertville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts



directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, Sylvain Lemay, à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

6. URBANISME

6.1 DEMANDE DE PERMIS PIIA - 634 RUE LABARRE

7707-2023

Considérant que le propriétaire désire rénover sa résidence au 634 rue Labarre;

Considérant que la propriété est située dans une zone de PIIA et qu'un plan d'aménagement d'ensemble a déjà été accepté par le Conseil;

Considérant que la propriété rencontre les critères établis par le PIIA et que la demande est conforme au règlement #410-2011 concernant le PIIA;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de PIIA;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande au 634 rue Labarre visant à rénover une résidence, et ce, conformément aux critères du PIIA.

6.2 DEMANDE DE PERMIS PIIA - 709 RUE LABARRE

7708-2023

Considérant que le propriétaire désire rénover son bâtiment principal au 709 rue Labarre;

Considérant que la propriété est située dans une zone de PIIA et qu'un plan d'aménagement d'ensemble a déjà été accepté par le Conseil;

Considérant que la propriété rencontre les critères établis par le PIIA et que la demande est conforme au règlement #410-2011 concernant le PIIA;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de PIIA;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande au 709 rue Labarre visant à rénover la résidence, et ce, conformément aux critères du PIIA.

6.3 DEMANDE DE PERMIS PIIA - 434 RUE TURGEON

7709-2023

Considérant que le propriétaire désire rénover son bâtiment principal ainsi que son garage au 434 rue Turgeon;

Considérant que la propriété est située dans une zone de PIIA et qu'un plan d'aménagement d'ensemble a déjà été accepté par le Conseil;

Considérant que la propriété rencontre les critères établis par le PIIA et que la demande est conforme au règlement #410-2011 concernant le PIIA;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de PIIA;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande au 434 rue Turgeon visant à rénover la résidence, et ce, conformément aux critères du PIIA.

6.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 407 RUE RACINE

7732



Considérant que les requérants désirent vendre leur résidence et que les marges avant et latérale du bâtiment accessoire ne sont pas conformes à la réglementation actuelle;

Considérant qu'il est important de régulariser la situation afin de permettre la vente;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de dérogation mineure du 407 rue Racine tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

7711-2023

6.5 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - ÉOLIENNES BELLE-RIVIÈRE

Considérant que la construction du parc éolien Belle-Rivière a été réalisée en vertu des autorisations de la CPTAQ aux dossiers 422121, 422122, 422123 et 422124;

Considérant que la construction et la mise en service de ce parc éolien ont été complétées le 31 décembre 2021;

Considérant qu'une partie des infrastructures du parc éolien a été aménagée sur le territoire de la municipalité d'Hébertville, soit des chemins d'accès et une partie du réseau électrique souterrain;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande dans le but d'obtenir une autorisation finale et complète pour ce projet de parc éolien en fonction des superficies réellement utilisées lors de la construction;

Considérant qu'Éoliennes Belle-Rivière inc. s'adresse à la CPTAQ afin qu'elle autorise l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de façon permanente, soit pour des chemins d'accès et d'un réseau électrique, des terrains d'une superficie totale d'environ 56 mètres carrés (0,0056 hectare) situés sur une partie des lots 4 684 005, 4 684 081, 4 685 711 et 5 310 150 du cadastre du Québec, dans la municipalité d'Hébertville;

Considérant qu'Éoliennes Belle-Rivière inc. s'adresse également à la CPTAQ afin qu'elle autorise l'aliénation en sa faveur par la cession d'un droit de propriété superficielle sur les terrains requis pour l'entretien et l'exploitation du réseau électrique, le tout sur une largeur de 2 mètres, soit des terrains d'une superficie totale d'environ 1 123 mètres carrés (0,1123 hectare) situés sur une partie des lots 4 684 005, 4 684 081, 4 685 711 et 5 310 150 du cadastre du Québec, dans la municipalité d'Hébertville;

Considérant que l'implantation du réseau électrique et des chemins d'accès ont été réalisés de manière à minimiser l'impact sur l'agriculture;

Considérant que cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

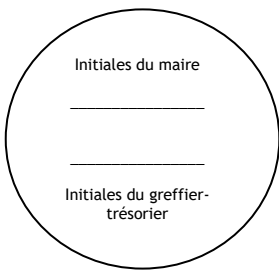
D'appuyer la demande d'autorisation à être déposée par Éoliennes Belle-Rivière inc. auprès de la CPTAQ, pour les fins indiquées ci-dessus.

7712-2023

6.6 DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC AU LOT 12 CHEMIN DES SABLES : RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

Considérant que la municipalité d'Hébertville désire améliorer la sécurité des citoyens;

Considérant la demande formulée par les associations du chemin des Sables, du lac Gamelin et du chemin Lessard d'installer un lampadaire à l'intersection de leurs chemins afin de permettre aux élèves qui prennent l'autobus à cet endroit d'avoir un site sécuritaire;



Considérant que le site désigné pour accueillir ledit lampadaire est situé sur un territoire public appartenant au ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adresser une demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour installer un lampadaire sur le terrain désigné au lot 12 chemin des Sables.

D'autoriser notre inspecteur municipal, M. Alain Bouchard, à faire la demande et signer les documents à cet effet.

7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - JOURNÉE PORTES OUVERTES MANGEONS LOCAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

7713-2023

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder une aide financière de 250 \$ pour la tenue des Portes ouvertes Mangeons local du Saguenay-Lac-Saint-Jean

7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - 50IÈME ANNIVERSAIRE DES CHEVALIERS DE COLOMB

7714-2023

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder une aide financière de 250 \$ pour l'évènement du 50ième anniversaire des Chevaliers de Colomb.

8. RAPPORT DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE MME CAROLINE GAGNON

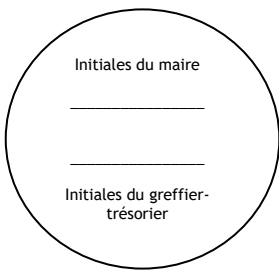
La conseillère Mme Caroline Gagnon informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance du 5 juin;
- Séance extraordinaire du 19 juin;
- Réunions plénières;
- Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement;
- Réunion de la Corporation de développement;
- L'inauguration de Solem;
- Remise des bourses pour le Programme de Fonds d'aide aux sports et à la culture;
- Remise des bourses Desjardins;
- Réunion de la Commission des loisirs;
- L'atelier de mixologie à la salle Multifonctionnelle.

LA CONSEILLÈRE MME MYRIAM GAUDREULT

La conseillère Mme Myriam Gaudreault informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance du 5 juin;
- Séance extraordinaire du 19 juin;
- Réunions plénières;
- Conseil d'administration du Havre Curé-Hébert;
- Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement;
- Remise des bourses Desjardins;
- Réunions avec le Comité des Appartements Delphine, La Pionnière;



- Festivités de la Fête nationale;
- Réunion de la Commission des loisirs;
- Réunion du Comité finances et budget;
- Réunion du Conseil d'administration de l'Office de l'habitation.

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance du 5 juin;
- Séance extraordinaire du 19 juin;
- Réunions plénières;
- Festivités de la Fête nationale;
- Réunion du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud;
- Réunion du Comité finances et budget;
- Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement.

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance du 5 juin;
- Séance extraordinaire du 19 juin;
- Réunions plénières;
- Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement;
- Réunion du Conseil d'administration de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- Réunions du Comité consultatif d'urbanisme;
- Conférence de presse du Mont Lac-Vert.

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard est absent.

LE CONSEILLER M. RÉGIS LEMAY

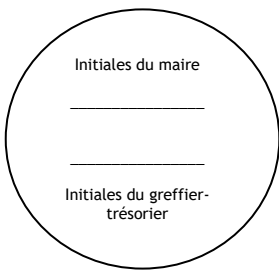
Le conseiller M. Régis Lemay informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance du 5 juin;
- Séance extraordinaire du 19 juin;
- Réunions plénières;
- Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement;
- L'inauguration de Solem;
- Réunion avec le Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert;
- Réunion de la Corporation de développement;
- Réunion du Parc industriel secteur sud Lac-Saint-Jean-Est.

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Séance du 5 juin;
- Séance extraordinaire du 19 juin;
- Réunions plénières;
- Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement;
- L'inauguration de Solem;
- Réunion du Conseil d'administration de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- Réunion du Parc industriel secteur sud Lac-Saint-Jean-Est;



- Réunion du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud;
- Discours lors des festivités de la Fête nationale;
- Différentes rencontres au bureau du maire;
- Suivis des dossiers avec la direction générale.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RECONVERSION ÉLECTRIQUE DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE T-1 RBQ #296

7715-2023

Considérant la publication d'un appel d'offres public pour les travaux de reconversion électrique de la remontée mécanique T-1 RBQ #296 du Mont Lac-Vert;

Considérant qu'à la date limite de réception des offres, soit le 7 juillet 2023 à 9h00, une (1) enveloppe fut déposée;

Considérant que ces travaux sont réalisés à même l'aide financière reçue dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme et par le fonds du règlement 543-2022;

Considérant la soumission déposée à la Municipalité par la compagnie MEL Solutions Électrotechniques (Moteur Électrique Laval) et pour laquelle un rapport d'analyse des soumissions a été préparé par la firme Géniova Consultants;

Considérant la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission déposée par MEL Solutions Électrotechniques au montant de 625 073,09 \$ taxes incluses en vue de réaliser les travaux de reconversion électrique de la remontée mécanique T-1 RBQ #296 du Mont Lac-Vert.

Ces travaux seront défrayés à même l'aide financière reçue dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme et par le fonds du règlement 543-2022.

9.2 HYDRO-QUÉBEC - CONFIRMATION DE L'APPUI FINANCIER

Hydro-Québec confirme son appui financier au montant de 66 907,80 \$ pour l'éclairage de la montagne au Mont Lac-Vert.

9.3 MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MOTORISATION DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE T-1

7716-2023

Considérant l'octroi d'un important contrat octroyé à l'entreprise MEL pour la réfection de la motorisation de la remontée mécanique T-1 au Mont Lac-Vert;

Considérant la nécessité d'un suivi rigoureux quant à la qualité des travaux réalisés afin d'assurer la sécurité des usagers;

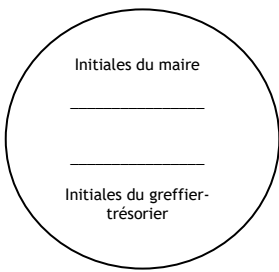
Considérant l'expertise et l'expérience de la firme Géniova Consultants en la matière;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la firme Géniova Consultants pour assurer la surveillance des travaux de la réfection de la motorisation de la remontée mécanique T-1 au Mont Lac-Vert.

D'accepter la proposition d'honoraires de 29 861,31 \$ taxes incluses soumis par la firme Géniova Consultant.

Ces travaux seront défrayés à même l'aide financière reçue dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme et par le fonds du règlement 543-2022.



10. LISTE DES COMPTES

10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

7717-2023

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 635 451,48 \$.

10.2 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

7718-2023

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 60 131,41 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Précisions sur l'emprunt de 611 320 \$ pour le financement du solde de la subvention à recevoir du ministère du Tourisme accordée dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT);
- Précisions sur la recherche d'eau potable;
- Précisions sur les travaux de la remontée mécanique T-1;
- Précisions sur les quotes-parts de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud;
- Précisions sur les factures du Mont Lac-Vert;
- Précisions sur les factures de la Municipalité;
- Précisions sur le budget du festival de Terre Festivale;
- Précisions sur la dérogation mineure du 407 rue Racine;
- Précisions sur le parc éolien Belle-Rivière.

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 20h08.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN LEMAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER